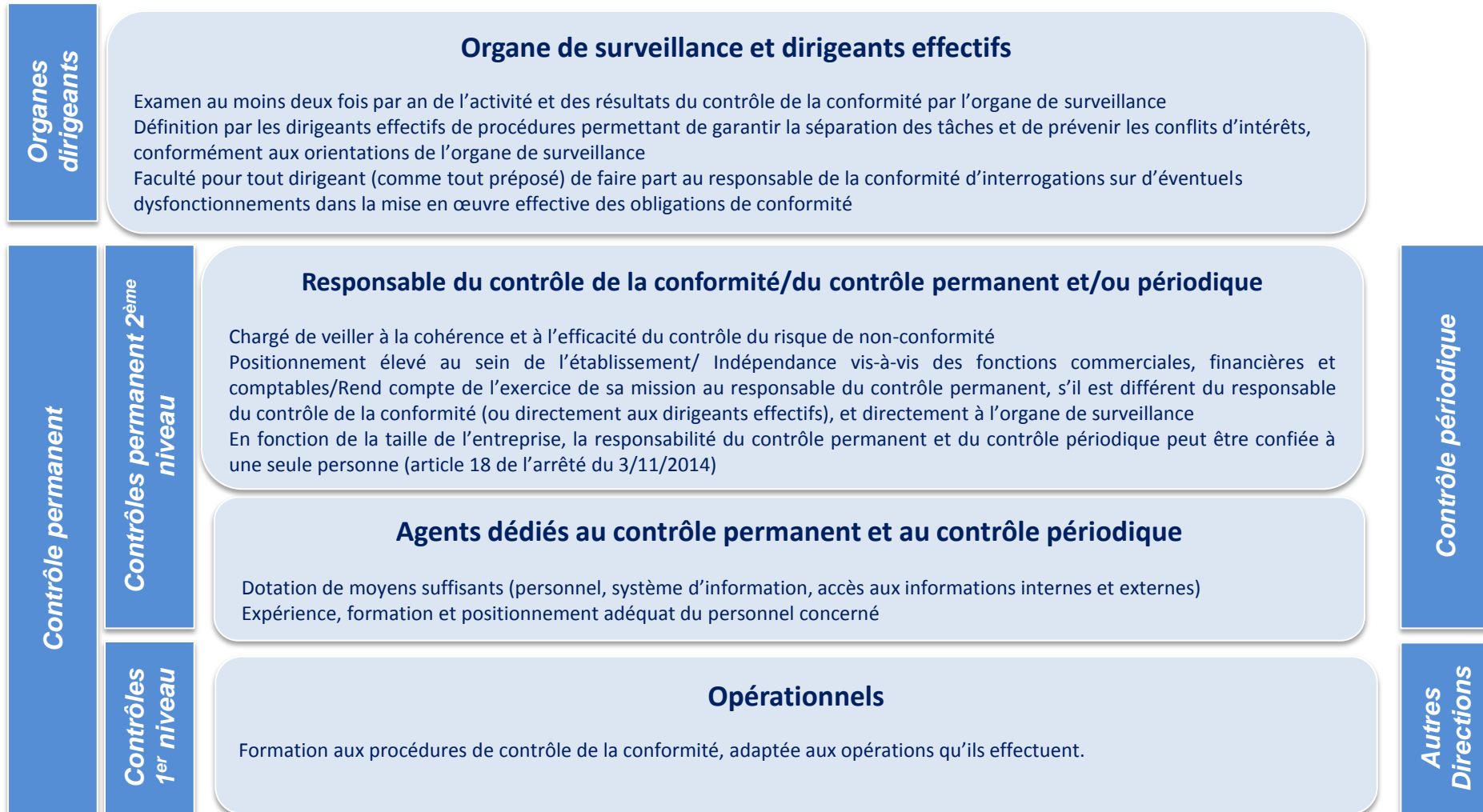


Les grands sujets de conformité : le point de vue du superviseur



Conformité et code de bonne conduite
Les nouvelles règles du jeu

□ Disposer d'un cadre organisationnel du dispositif de contrôle de la conformité



1 – Le contrôle réglementaire de conformité est indispensable

Un dispositif qui repose notamment sur :

- ❑ La mise en place de procédures de contrôle des opérations réalisées
- ❑ La mise en place de procédures d'approbation préalable systématique pour les nouveaux produits et les transformations significatives de produits existants
- ❑ La mise en place de procédures de centralisation des informations relatives aux éventuels dysfonctionnements dans la mise en œuvre des obligations de conformité :
 - possibilité pour les salariés ou dirigeants de faire part au responsable de la conformité de leurs interrogations vis-à-vis d'une opération
 - suivi adapté et efficace des dysfonctionnements constatés et des mesures correctrices prises pour y remédier
- ❑ Une veille réglementaire aux fins de suivi régulier des modifications pouvant intervenir dans les textes applicables aux opérations doit être mise en place.
- ❑ La formation de l'ensemble des personnels concernés aux impératifs de conformité adaptés aux opérations qu'ils effectuent.

Un dispositif qui couvre les différents périmètres :

- ❑ Sécurité financière
 - lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
 - KYC (connaissance de la clientèle)
 - gel des avoirs, embargos financiers
- ❑ Intégrité des marchés
- ❑ Déontologie/éthique professionnelle
- ❑ Lutte contre les montages d'évasion fiscale
- ❑ Règles de protection des consommateurs

1 – Le contrôle réglementaire de conformité est indispensable

- ❑ **dans un contexte de sanctions par l'ACPR sur des griefs portant principalement sur le dispositif de contrôle de la conformité :**
 - ❑ **Décision du 24 octobre 2012 n° 2011-02** : dispositif de conformité au niveau du groupe (aucun contrôle sur la gestion des alertes dans les entités locales dans le cadre du dispositif de contrôle ; carences concernant l'encadrement et la surveillance des dispositifs de contrôle de la conformité au niveau local ; absence de procédures formalisées de remontée des dossiers individuels- procédure d'escalade...)
 - ❑ **Décision du 25 juin 2013 n° 2012-03** : moyens des responsables du contrôle de la conformité insuffisants ; retard à définir les procédures propres à remédier aux dysfonctionnements relatifs à la conformité des activités transfrontalières dans l'organisation de l'établissement
 - ❑ Depuis 2010, une quinzaine de sanctions comportant des griefs en matière de **LCB-FT** et plusieurs décisions de sanctions en matière de **commercialisation et de protection de la clientèle** (droit au compte, contrats d'assurance sur la vie non réglés)

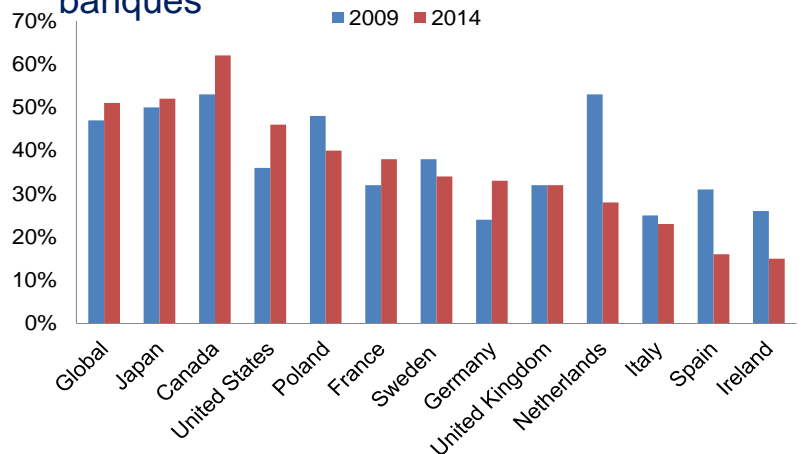
- ❑ **et au plan international**
 - ❑ L'exercice d'activité à l'étranger dans le respect des réglementations locales
 - ❑ Effets au-delà des implantations locales des sanctions pour violations des lois locales atteignant la maison-mère

2 – Mais la conformité exige une véritable culture de conformité

1 - La fraude, les manipulations, la spoliation des clients ne sont pas des comportements acceptables dans un système financier au service de l'économie :

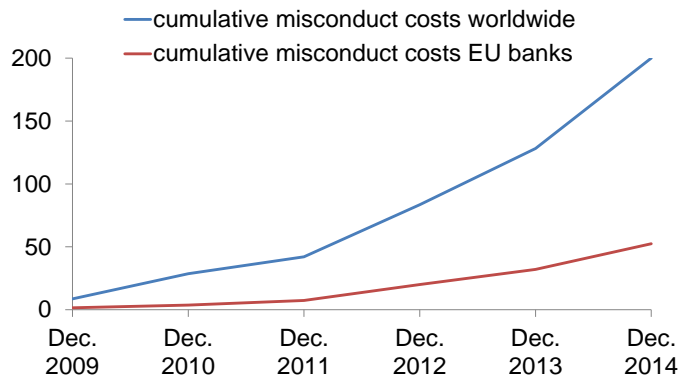
- *Mis-selling MBS*
- *Product Payment Insurance (PPI)*
- *Libor/Euribor*
- *Marché des changes*
- *Marché de l'énergie*
- *Embargos OFAC*
- *Droit au compte*
- *Contrats d'assurance vie non réglés*

2 - Une confiance non retrouvée dans les banques

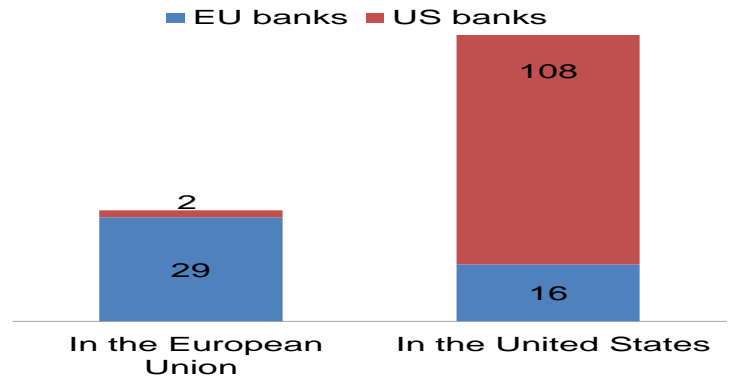


Trust in banks around the globe (Edelman Trust Barometer)

3 – Les sanctions financières significatives sont devenues un outil de régulation

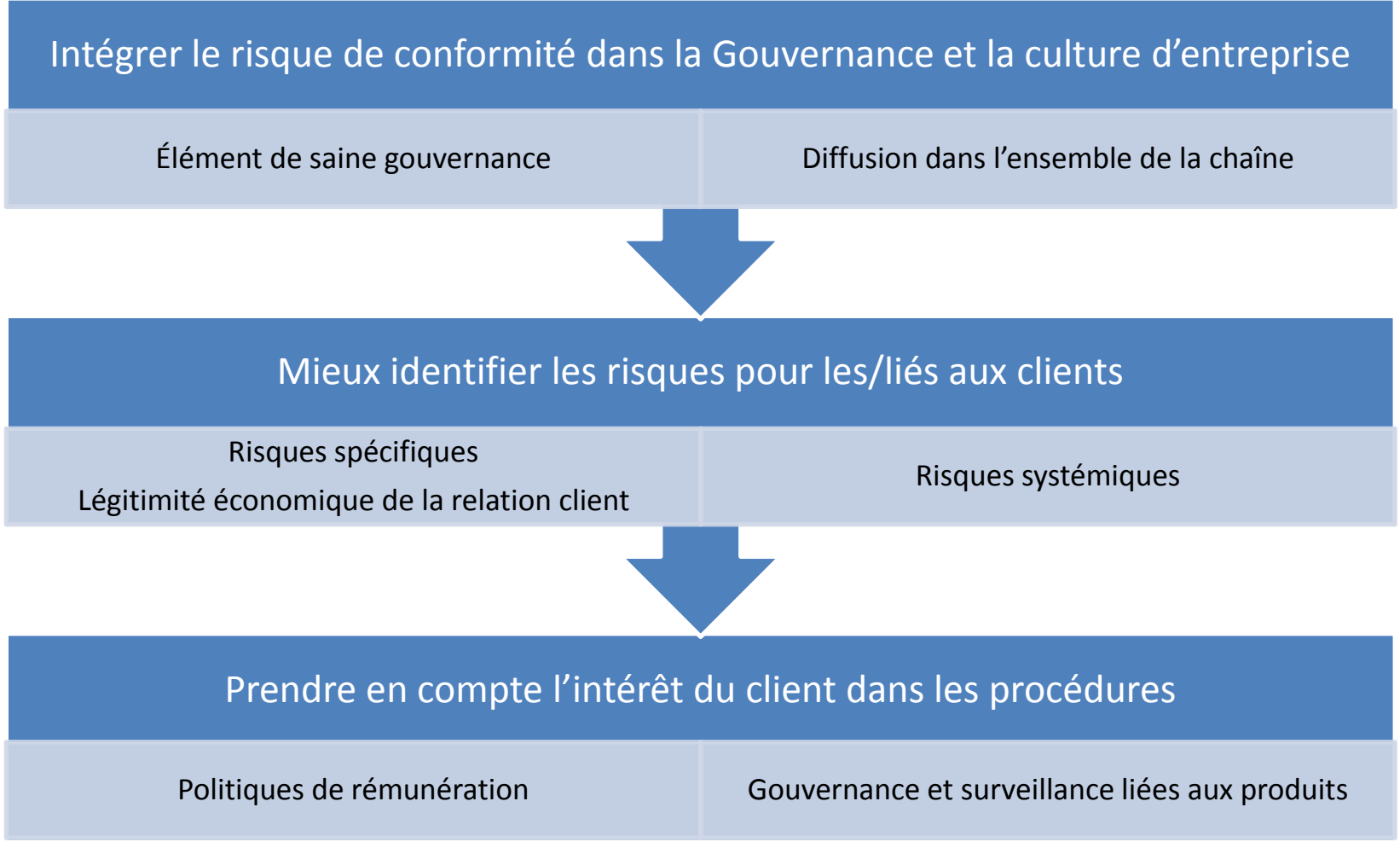


Sources: CCP Research Foundation (<http://conductcosts.ccpresearchfoundation.com/index>), Financial Times



2 – Mais la conformité exige une véritable culture de conformité

☐ Trois objectifs pour asseoir une culture de conformité / culture de risque



2 – Mais la conformité exige une véritable culture de conformité

Conformité réglementaire	et culture de conformité sont complémentaires
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">▪ Exemplarité des dirigeants▪ Véhiculer des valeurs de saine gestion des risques
Appétit aux risques	<ul style="list-style-type: none">▪ Appropriation de la culture de risques▪ Mise en œuvre opérationnelle▪ Non exploitation des « zones grises »
Mesure des risques	<ul style="list-style-type: none">▪ Transparence et dialogue sur les risques avérés et potentiels▪ Approche pro-active des risques peu ou mal régulés▪ Favoriser les processus d'escalade/droits d'alerte
Reporting sur les risques	<ul style="list-style-type: none">▪ Systèmes d'incitations fondés sur la maîtrise des risques▪ Tirer tous les enseignements des expériences de risques avérés

Merci de votre attention

et retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : www.acpr.banque-france.fr